

**DURÉE : 14 HEURES**

**PUBLIC : ELUS LOCAUX**

## OBJECTIFS :

- Appréhender les règles de fonctionnement des financements européens
- Mener un projet adapté et finançable par les subventions
- Acquérir les outils et les règles permettant de bien rédiger son projet (de demande de financement)

## MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Support remis à la fin du cours
- Présentation d'outils
- Retours d'expériences

## ÉVALUATION :

- Questionnaire réalisé à la fin du cours pour analyser les compétences acquises
- Bilan de la formation avec le formateur / la formatrice

## PROGRAMME :

### Introduction : Fonctionnement des institutions européennes

- La commission européenne
- Le parlement européen
- Les états membres
- Les comités de région

### Les priorités d'action de l'UE pour la période 2021-2027

- Innovation, numérisation
- Transformation économique, sociale et territoriale
- Transition énergétique
- Développement urbain durable dans toute l'union européenne

### Point sur les quatre fonds européens

- FEDER, FSE, FEADER, FEAMP

### Gestion de projets européens : la démarche

- Définir les contours de son projet européen : identifier un besoin, définir les objectifs du projet de subvention
- Comment repérer les conditions d'éligibilités officielles et officieuses ?

- Identifier la cible visée par le projet
- Déterminer la durée et la localisation du projet
- Définir un lien entre votre projet et le programme de financement
- Comment analyser un appel à propositions ?

### Finaliser sa candidature

- Rédiger le dossier de demande de subvention européenne
- Construire le montage budgétaire de sa demande de subvention (analyser les ressources, identifier le coût direct et indirect du projet, valoriser les apports etc.)
- Les obligations du porteur de projet (communication, archivage, reporting etc.)

### Etude de cas : mise en situation de montage de projets de demandes de subvention

#### Financement :

DIF-Elus (prise en charge Etat)  
Budget collectivité (sur devis)